



MISE À JOUR DU LOGICIEL - AVERTISSEMENTS PRÉALABLES

- AVERTISSEMENT PRÉALABLE À LA MISE À JOUR DU LOGICIEL
- RAPPELS GÉNÉRAUX SUR LES MISES À JOUR

↳ AVERTISSEMENT PRÉALABLE À LA MISE À JOUR DU LOGICIEL

Certaines versions de sPAIEctacle apportent des modifications structurelles importantes au logiciel. Ces modifications impliquent parfois que l'utilisateur réalise certaines manipulations ou vérifications AVANT de procéder à la mise à jour.

Aussi, assurez-vous d'avoir effectué les manipulations de préparation décrites dans les documents accompagnant la version. Ces documents sont téléchargeables sur notre site Internet, avec la mise à jour.

» **REMARQUE** Il est nécessaire de quitter la version en cours de sPAIEctacle, avant de lancer l'installation de la mise à jour.

↳ RAPPELS GÉNÉRAUX SUR LES MISES À JOUR

• Avant une mise à jour

À la première ouverture d'une nouvelle version du logiciel, l'utilisateur doit pouvoir sélectionner et ouvrir son fichier de paies, ce qui implique de connaître son nom et son emplacement. Avant d'installer une mise à jour, il est recommandé de noter par écrit ce renseignement :

Dans sPAIEctacle, consulter la fenêtre *A propos de sPAIEctacle* :

- sous Windows : activer les menus *Aide - A propos de sPAIEctacle*. On obtient le chemin d'accès complet en cliquant sur le lien Données.
- sous Mac OSX : activer les menus *sPAIEctacle - A propos de sPAIEctacle*. On obtient le chemin d'accès complet en cliquant sur le lien Données.

• Pendant une mise à jour

À chaque mise à jour, un dialogue propose la *sauvegarde du fichier de paies avant mise à jour*. Il est vivement recommandé d'accepter cette sauvegarde, qui n'entraîne aucune manipulation supplémentaire.

• Après une mise à jour

La mise à jour dans une version supérieure du logiciel n'entraîne pas la mise à jour des éléments de la paie (taux de cotisations, chiffres clés...). La mise à jour du paramétrage du fichier doit être faite par l'utilisateur au fur et à mesure des changements législatifs.

» **RENOVI** Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont en ligne dans l'Espace Clients du site sPAIEctacle (www.ghs.fr).



CONFIGURATION MINIMALE

- CONFIGURATION MATÉRIELLE MINIMUM
- SYSTÈMES D'EXPLOITATION WINDOWS
- SYSTÈMES D'EXPLOITATION MACOS
- INSTALLATION MULTIPOSTES

↳ CONFIGURATION MATÉRIELLE MINIMUM

- Processeur : Intel® Core 2 Duo ou supérieur.
- Mémoire RAM minimum : 8 Go.
- Résolution écran : 1280 x 1024 ou supérieur.

**REMARQUE**

Pour les versions multipostes, la configuration minimale est la même pour la machine serveur et les postes clients.
La quantité de mémoire nécessaire va ensuite dépendre du nombre de clients connectés simultanément.

↳ SYSTÈMES D'EXPLOITATION WINDOWS

**ATTENTION**

Attention, la prochaine version du logiciel ne sera pas supportée par les systèmes Windows 7.

Pour rappel, le support Windows 7 est officiellement arrêté par Microsoft depuis le 14/01/20 :

<https://support.microsoft.com/fr-fr/help/4057281/windows-7-support-will-end-on-january-14-2020>

**ATTENTION**

Attention, l'installation de sPAIEctacle n'est possible que sur les systèmes d'exploitation 64bits.

Les ordinateurs exécutant une version 32 bits de Windows ne sont ainsi pas compatibles.

Préalablement à l'installation ou la mise à jour de sPAIEctacle, il convient de vérifier si votre ordinateur exécute une version 32 bits ou 64 bits :

<https://support.microsoft.com/fr-fr/help/827218/how-to-determine-whether-a-computer-is-running-a-32-bit-version-or-64>

sPAIEctacle 7.3.4 est certifié pour les systèmes suivants :

- Windows 10
- Windows Server 2012
- Windows Server 2019

**REMARQUE**

sPAIEctacle n'est pas compatible avec l'option "Server Core" de Windows serveur.

↳ SYSTÈMES D'EXPLOITATION MACOS

sPAIEctacle 7.3.4 est certifié pour les systèmes suivants :

- macOS 10.15
- macOS 10.14
- macOS 10.13

**REMARQUE**

sPAIEctacle n'est pas compatible avec les système Mac OS X antérieures à 10.11.6.

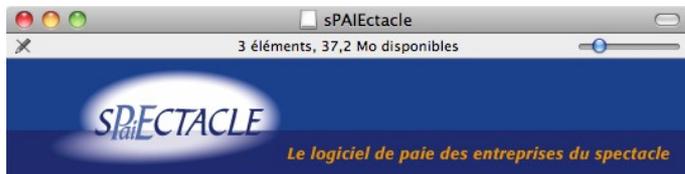
MISE À JOUR SOUS MAC OS X

- INSTALLATION DE LA MISE À JOUR SPAIECTACLE
- OUVERTURE DE SPAIECTACLE
- SUPPRESSION DU FICHIER D'INSTALLATION ET DES ANCIENNES VERSIONS DU LOGICIEL

↳ INSTALLATION DE LA MISE À JOUR SPAIECTACLE

Vous avez téléchargé le fichier *sPAIEctacleXXX.install.dmg* depuis notre site Internet. Ce fichier se trouve sur le bureau de votre ordinateur ou dans le dossier que vous avez choisi pour le téléchargement. Le cas échéant, ouvrez ce dossier.

▶ Double-cliquer sur *sPAIEctacleXXX.install.dmg* et accepter la convention d'utilisation



Un disque sPAIEctacle XXX "monte" sur votre Mac et la fenêtre correspondante s'ouvre à l'écran.

▶ Faire glisser l'icône de l'application "sPAIEctacle" sur l'icône du dossier "Applications"

L'installation est terminée, vous pouvez fermer la fenêtre et éjecter le disque sPAIEctacle XXX.

Vous allez maintenant ouvrir votre fichier de paies avec la nouvelle version.



* ASTUCE

Pour éjecter le disque sPAIEctacle XXX :

- depuis le bureau, faire un clic droit sur le disque et choisir "éjecter" ou le faire glisser sur la corbeille
- depuis le Finder, cliquer sur le symbole éjecter situé à la gauche du disque



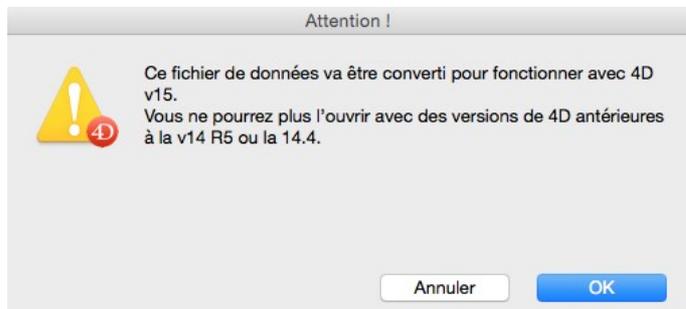
REMARQUE

On peut créer un raccourci de l'application sPAIEctacle dans le Dock pour faciliter son lancement. Il suffit pour cela de faire glisser l'icône de l'application sur le Dock. (Le cas échéant, vous pouvez supprimer le raccourci de l'ancienne version.)
sPAIEctacle doit toujours être ouvert en lançant l'application et non en double cliquant sur le fichier de paies.

↳ OUVERTURE DE SPAIECTACLE

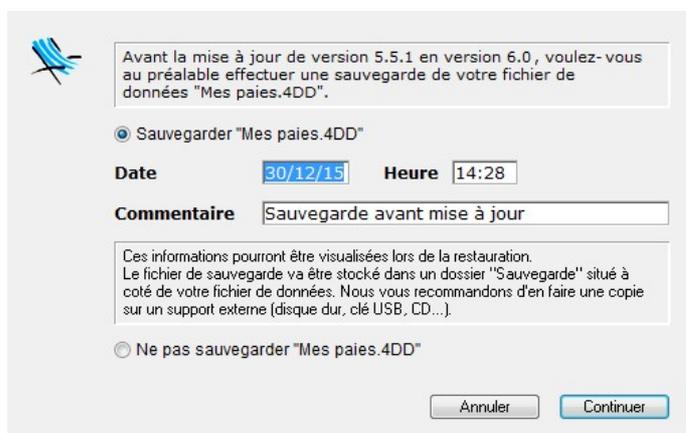
! **ATTENTION** Il convient de quitter la version précédente de sPAIEctacle avant de lancer la nouvelle version.

- ▶ Double-cliquer sur l'alias que vous aurez créé ou bien
- ▶ Dans votre disque dur, ouvrir le dossier "Applications".
- ▶ Double cliquer sur l'application sPAIEctacle XXX.



En fonction de la version déjà installée, l'alerte ci-contre peut apparaître.

- ▶ Dans ce cas cliquer sur **OK** pour confirmer.



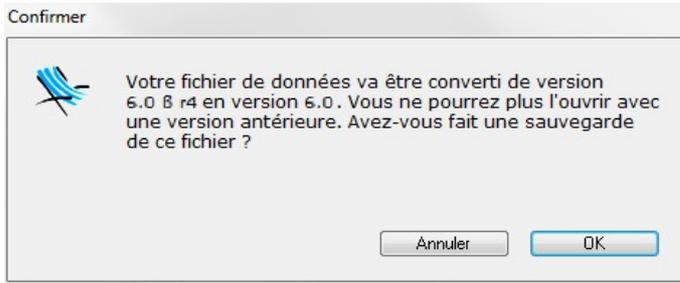
Le logiciel s'ouvre. (Pour les utilisateurs ayant paramétré leur fichier de paies avec un mot de passe, une fenêtre de saisie du mot de passe se présente à l'écran).

Une fenêtre *Sauvegarde avant mise à jour* apparaît, demandant à effectuer une sauvegarde du fichier que l'on vient de choisir.

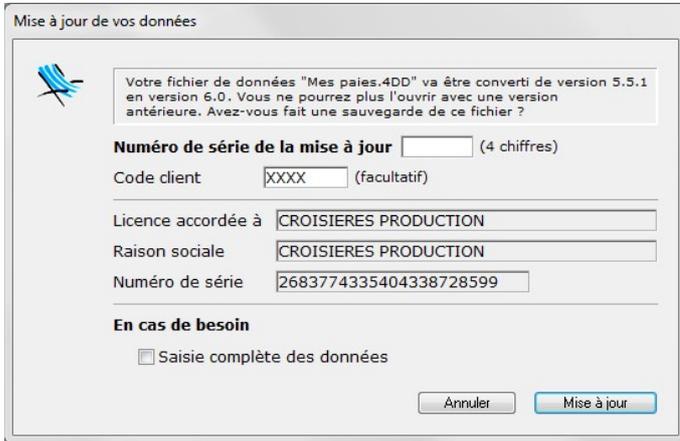
- ▶ Accepter en cliquant sur *Continuer*.

La sauvegarde s'effectue automatiquement.

En fonction de la version déjà installée, un des deux messages suivants apparaît :



► Cliquer sur **OK** pour confirmer la mise à jour.



► Entrer le code de mise à jour inscrit sur l'e-mail reçu, puis cliquer sur le bouton *Mise à jour*.

Vous pouvez à présent débiter votre travail. A la prochaine ouverture de sPAIEctacle, vous entrerez directement dans le fichier de données.

➤ SUPPRESSION DU FICHIER D'INSTALLATION ET DES ANCIENNES VERSIONS DU LOGICIEL

Une fois l'installation terminée et la mise à jour de vos données effectuée, supprimez le fichier d'installation sPAIEctacleXXX.install.dmg. Pour supprimer les précédentes versions du logiciel, stockées dans le dossier *Applications* ou un dossier *sPAIEctacle*, il suffit de les glisser dans la corbeille.

! **ATTENTION** Si votre fichier de paie (dont l'extension est .4DD) est rangé dans un sous-dossier *sPAIEctacle X*, il ne doit pas être supprimé : jusqu'à la version 5 de sPAIEctacle, le fichier de paie pouvait être rangé dans le sous-dossier *sPAIEctacle 4.8* par exemple. Il convient alors d'être vigilant en supprimant les anciennes versions du logiciel. **Le fichier avec pour extension .4DD, de même que les dossiers Export et Sauvegarde ne doivent pas être supprimés.**